CISP : conditions éligibilité stagiaires

		Art. 5, 1°	Art. 5, 2°	Art. 5, 3°, a	Art. 5, 3°, b	Art. 5, 3°, c	Art. 5, 3°, d	Art. 5, 3°, e	Art. 5, 3°, f	Art. 5, 3°, Bis	Art. 5, 4°	Art. 5, 5°	Art. 5, 6°	Art. 5, 7°		Art. 6
1	Inscrit FOREM DEI	X								X				X		X
2	Inscrit FOREM DEI pendant 18 mois sur les 24 avant formation		X													
3	Pas d'obligation d'inscription au FOREM			X	X	X	X	X	X		X	X	X			
4	Non soumis obligation scolaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				X
5	Maximum CESDD ou équivalent	X										X				
6	Maximum CESS ou équivalent															X
7	Pas de condition de niveau d'études		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		
8	Considéré comme médicalement apte			X	X	X	X	X	X							
9	Enregistré AVIQ ou équivalent + décision intervention			X												
10	Accident travail – incapacité au moins 30 %				X											
11	Maladie professionnelle– incapacité au moins 30 %					X										
12	Reconnu 33 % inaptitude permanente						X									
13	Bénéfice indemnités incapacités de travail							X								
14	Allocation de remplacement de revenu ou d'intégration – allocations handicapés								X							
15	3 années avant formation : pas d'activité professionnelle, pas d'allocations de chômage ou d'insertion									X						
16	Personne condamnée (+ conditions)										X					
17	Personne étrangère séjournant légalement											X				
18	Bénéficiaire art. 60 §7												X			
19	Bénéficiaire revenu d'intégration oui aide équivalente art. 60 § 3													X		
20	Respect taux dérogation (sauf extension)															X